

communication

De: communication
Envoyé: samedi 7 novembre 2020 17:19
Objet: Ville Herserange - Info Mail n° 309 partie 1

- **Lettre à la population**

Le Maire, Gérard Didelot, s'adresse aux Herserangeoises et Herserangeois dans un courrier qui leur parviendra à domicile début de semaine

prochaine

Gérard DIDELOT, Maire de HERSERANGE, s'adresse à vous

Chères Herserangeoises, Chers Herserangeois,

Depuis la fin du confinement, le 11 mai 2020, on pouvait penser que le plus dur était passé. lourdes incertitudes subsistaient dans nos esprits avec la nécessité de maintenir les mesures de p Cependant, la période estivale a ouvert beaucoup d'espoirs : une vie normale retrouvée, la lil déplacer sans contrainte, la possibilité de partir en vacances, ... La rentrée se déroule relative problèmes, avec beaucoup d'interrogations, et s'effectue dans des conditions satisfaisantes c toutes les mesures sanitaires mises en place.

Pourtant, le 30 octobre dernier, notre pays est plongé dans un 2^{ème} confinement sanitaire dans la lutte contre la propagation de la COVID 19, qui s'intensifie depuis la fin de l'été.

Cet effort national revêt des caractéristiques différentes du confinement du printemps, avec le services publics qui restent ouverts au public, mais également avec des équipements de protection gel, ...) qui ne sont pas manquants, permettant à chacune et chacun d'entre nous de pouvoir noi et protéger les autres.

Comme vous l'avez certainement compris, cette notion de protection mutuelle n'est pas suffi enrayer la progression du virus car cette 2^{ème} vague de propagation est beaucoup plus rapide qu

Il me semblait donc important de pouvoir m'adresser à vous, afin de vous informer des servic et restent à la disposition de toutes et tous durant ce confinement, mais également afin de vou les actions que nous menons afin de soutenir nos commerces et nos publics les plus vulnérabl période de crise sanitaire, à laquelle s'ajoute l'alerte attentat du plan Vigipirate.

Depuis le 16 mars dernier, 1^{er} jour du 1^{er} confinement, les élus et services municipaux ont été d malgré la fermeture de la Mairie, par téléphone jusque début mai, puis par tout moyen par la sui

Organisation d'appels téléphoniques aux personnes isolées dans le cadre du plan COVID, | courses, achat et distribution de 10 000 masques, distribution d'attestation de sortie déroga quotidien avec les écoles et les parents d'élèves pour la réouverture des écoles dès le 12 mai poi du décrochage scolaire, accompagnement des salariés à la reprise du travail par la réouverture d de cantine, garderie, disponibilité sur rendez-vous pour régler les problèmes de tout type rencon habitants, mise en place de l'application « CityAll » (téléchargeable sur App Store et Play Store) tenir informé(e) des mesures prises en général et de l'actualité sanitaire en particulier,

Depuis le 1^{er} confinement, la Ville n'a pas bloqué ses investissements, même si nous n'avons pas toutes les prévisions inscrites au budget. Pour autant, on notera la réfection par de lourds travail des rues de Landrivaux et de Lorraine, le remplacement de l'intégralité des chaudières des communaux dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, l'aménagement de locaux sur le site de l'ancien collège afin d'accueillir une dizaine d'associations au sein d'un espace parta est entièrement dédié, l'aménagement d'un comptoir d'accueil à l'Hôtel de Ville pour vous p protéger les agents, ...

Depuis le 30 octobre, je vous le disais, nous voilà de nouveau confinés, et de nombreuses pe retrouvent en grande difficulté pour leurs courses, par isolement, par perte d'emploi, par la crise c

Cet arrêté a été déféré au Tribunal Administratif par la Préfecture, qui le qualifie de non-suspensif donc la Ville à des sanctions.

Nos enfants, même en école primaire, doivent, depuis cette rentrée de vacances d'Automne, porter un masque. Dans ce cadre, la Ville fournira, dès le 09 novembre, un masque en tissu réutilisable à tout enfant scolarisé à l'école Jules Simon et à l'école de Landrivaux.

Depuis le 30 octobre, tous les services municipaux sont actifs, ouverts et à votre disposition sur demande ou tout besoin, et vous pouvez joindre la Mairie par tous les moyens que vous connaissez. Je vous communique à nouveau (en privilégiant les contacts téléphoniques et les courriers électroniques) :

- Accueil physique du public : du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Accueil Téléphonique au 03 82 26 06 26
- Courrier électronique : mairieherserange@wanadoo.fr

Par ailleurs, toutes les informations municipales sont disponibles sur les moyens de communication suivants :

- Panneaux lumineux d'information en Ville
- Page Facebook « Ville de Herserange »
- Application « CityAll » téléchargeable sur Play Store et App Store
- Le Service Info Mail qui consiste à l'envoi au moins 1 fois par semaine d'un mail hebdomadaire d'actualité et les informations municipales et associatives (inscription par l'envoi d'un courrier électronique à l'adresse suivante : communication@mairie-herserange.fr)

Sachez également, toutes et tous, qu'avec mes collègues élus et les services de la Ville, je me tiens à votre entière disposition pour toute question ou tout besoin que vous pourriez ressentir.

Je vous rappelle également les recommandations à respecter par toutes et tous :

- Porter un masque pour tous vos déplacements : de manière obligatoire dans les lieux clos et de manière vivement conseillée dans les espaces extérieurs,
- Vous munir d'une attestation de déplacement dérogatoire (téléchargeable depuis l'application « TousAntiCovid », sur le site internet de la Préfecture de Meurthe et Moselle et du Ministère de l'Intérieur, ou disponible sur demande en Mairie),
- Appliquer les gestes barrières (lavage régulier des mains, port du masque, distanciation physique).

Vous comprendrez donc que, dans ce contexte incertain et non sécurisé au regard de la pandémie, l'alerte Vigipirate « Urgence Attentat », nous avons dû annuler toutes les animations et festivités de l'année (Défilé de St Nicolas, Marché de Noël, Repas annuel des Anciens, Goûter de la Bûche de Noël, Réception des Vœux, Corrida de la St Sylvestre, ...).

Malgré ce contexte difficile lié à la terrible pandémie et aux menaces terroristes, nous sommes toujours et nous sommes toujours mobilisés pour continuer, dans les limites permises, à conduire les opérations programmées et à entreprendre pour les mois et les années à venir.

C'est par nos efforts conjoints que nous parviendrons à lutter efficacement et de manière durable contre cette pandémie, afin que chacune et chacun d'entre nous puisse reprendre une vie normale, faite de solidarité, d'égalité et de fraternité.

Restant à votre écoute et votre entière disposition,

Prenez soin de vous et de vos proches,

Gérard DIDELOT



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOVERNEMENT.FR/INFO CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

- **COVID-19 : Arrêté municipal de la Ville autorisant le maintien de l'ouverture des commerces non-alimentaire sur le territoire communal**

Ci-dessous l'arrêté municipal du 02/11/2020 pris en faveur du maintien d'ouverture des commerces non alimentaires (ERP type M)

Arrêté du maire

Autorisant le maintien de l'ouverture des commerces non-alimentaires sur le territoire communal

Le Maire de la Ville de HERSERANGE,

Vu le Bloc de constitutionnalité et notamment l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-28 et L. 2122-29,

Vu le Décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire.

Vu le Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

CONSIDERANT la déclaration du Président de la République du 28 octobre 2020,

CONSIDERANT l'obligation de fermeture des petits commerces indépendants non-alimentaires et non-essentiels,

CONSIDERANT la nouvelle mesure qui entrera en vigueur mardi 3 novembre 2020, obligeant les magasins de vente, relevant de la catégorie M, mentionnée par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, exerçant les activités de : supérettes, supermarchés, magasins multi-commerces, hypermarchés, à fermer leurs rayons non-alimentaires et non-essentiels,

CONSIDERANT que la fermeture des commerces de proximité et la fermeture des rayons non-essentiels des grandes surfaces, n'apportent pas une réponse adaptée pour venir en aide aux petits commerces indépendants confrontés à la concurrence des grandes firmes et des sites de vente en ligne,

CONSIDERANT que les capacités d'accueil du public des Etablissements recevant du public, relevant de la catégorie M, mentionnée par le règlement pris en application de l'article R. 123-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, peuvent être ramenées à 6 personnes simultanément permettant ainsi le respect des dispositions des articles 1 à 4 du Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

CONSIDERANT qu'en présence des circonstances exceptionnelles sus-mentionnées, il incombe au maire de faire usage de ses pouvoirs de police administrative générale,

ARRETE

ARTICLE 1 – Les Etablissements recevant du public relevant de la catégorie M (magasins de vente non-alimentaires tels que fleuristes, salons de coiffure, habillement, libraires, artisans, etc), mentionnés par le règlement pris en application de l'article R 123-12 du Code de la Construction et de l'Habitation, sont autorisés à rester ouverts à partir du lundi 2 novembre 2020 jusqu'à ce que l'égalité de traitement entre tous les commerces soit rétablie.

ARTICLE 2 – Les Etablissements recevant du public de la catégorie M, mentionnés à l'article 1 du présent arrêté, autorisés à rester ouverts à partir du lundi 2 novembre 2020 doivent observer strictement le respect des dispositions des articles 1 à 4 du Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : port du masque obligatoire, mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée du magasin, distanciation sociale, ainsi que toutes les mesures qui concourent à assurer la protection sanitaire des personnes accueillies au sein de l'établissement.

ARTICLE 3 – Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à HERSERANGE, le lundi 2 novembre 202

**Le Maire
Gérard DIDELOT**



G. Didelot

Lundi, 2 novembre 2020

Communiqué de presse

Les 21 maires de l'agglomération de Longwy défendent les commerces de proximité dits non-essentiels

Serge De Carli, président de la Communauté d'agglomération du Grand Longwy, composée de 21 communes, a alerté ce vendredi 30 octobre ses collègues maires sur la fermeture des commerces de proximité dits non-essentiels, dans le cadre du processus de reconfinement de la France, pour lutter contre l'épidémie de la Covid-19.

Durant le week-end, le Premier Ministre Jean Castex et le Gouvernement ont pris des mesures pour répondre à la colère des commerçants de proximité :

- Fermeture des rayons livres dans les grandes surfaces
- Fermeture des rayons de produits dits non-essentiels à partir du mardi 3 novembre
- Interdiction d'exercer pour les coiffeurs à domicile

Ces décisions n'apportent pas une solution satisfaisante pour les petits commerçants, elle ne fait qu'accentuer les inégalités entre les uns et les autres et n'a pour résultat que de diviser les différentes fédérations de commerçants entre elles.

Cette iniquité incontestable pouvant aboutir à terme :

- à des désastres économiques et humains qui peuvent, à très court terme, plonger notre territoire dans une spirale mortifère
- à entraîner un report massif de commandes via internet vers les GAFAs, au détriment des commerces des centres villes, déjà durement touchés depuis le confinement du mois de mars 2020

Les 21 maires de la Communauté d'agglomération de Longwy s'associent de façon collégiale aux maires de France qui ont pris les mêmes mesures, afin de faire réagir l'Etat et d'ouvrir enfin la porte un dialogue constructif.

Le Président de la République Emmanuel Macron a répété à plusieurs reprises l'importance du rôle du maire et mis en exergue les relations maires-préfet sur le terrain.

Nous souhaitons que la voix de l'agglomération soit entendue et que nous puissions trouver tous ensemble une solution à la crise que traversent les commerçants de proximité.



Lundi 2 novembre 2020

Monsieur le Préfet
Arnaud Cochet
6, rue Sainte-Catherine
54000 Nancy

Monsieur le Préfet,

Face à la dégradation de la situation sanitaire, le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé un reconfinement national, à partir du 30 octobre et ce pour quatre semaines minimum.

En tant que maires, nous comprenons cette décision, et nous sommes mobilisés au quotidien dans nos communes, pour veiller au respect des règles sanitaires, à la protection des plus fragiles et pour soutenir nos soignants.

La cohésion nationale est fondamentale afin de venir à bout de l'épidémie de Covid-19 et nous nous engageons pleinement dans cette démarche.

Toutefois, la fermeture des commerces de proximité dits non-essentiels soulève l'incompréhension et la colère des commerçants qui ont réalisé des efforts louables et sérieux afin de respecter les règles sanitaires exigées.

La déclaration du Premier Ministre, Jean Castex, stipulant que les rayons de produits non-essentiels, (comme les livres, les jouets, les vêtements, les chaussures, les bijoux, l'électroménager, etc.) des grandes surfaces seront fermés à la vente n'apporte pas une solution satisfaisante.

Pire, elle ne fait qu'accentuer les inégalités entre les uns et les autres et n'a pour résultat que de diviser les différentes fédérations de commerçants entre elles.

Notre pays a besoin d'union et de solidarité pour vaincre les crises qui l'assaillent.

En tant que maires, membres de l'Agglomération de Longwy, nous ne pouvons accepter que les commerces de proximité soient pénalisés une nouvelle fois.

Cette iniquité incontestable pouvant aboutir à terme :

- à des désastres économiques et humains qui peuvent, à très court terme, plonger notre territoire dans une spirale mortifère
- à entraîner un report massif de commandes via internet vers les GAFAs, au détriment des commerces des centres villes, déjà durement touchés depuis le confinement du mois de mars 2020

Nous prenons acte de la décision du Président de la République.

De façon symbolique, et non pas, par pure démagogie ou opposition stérile, chaque maire a décidé de prendre un arrêté d'ouverture des commerces de proximité dits non-essentiels sur le territoire de sa commune.

Les 21 maires de la Communauté d'agglomération de Longwy s'associent de façon collégiale aux maires de France qui ont pris les mêmes mesures, afin de faire réagir l'Etat et d'ouvrir enfin la porte à un dialogue constructif.

Les revirements de décisions prises par le gouvernement ces derniers jours, notamment au niveau de l'interdiction de vente de livres dans les grandes surfaces, tout comme la fermeture des rayons de produits non-essentiels, ou encore l'interdiction d'exercer pour les coiffeurs à domicile ne sont pas de nature à rassurer les élus ni les habitants de nos communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération et nous espérons pouvoir vous rencontrer pour essayer de trouver ensemble une solution à la crise que traversent les commerçants de proximité.

Serge De Carli, maire de Mont-Saint-Martin,
Conseiller départemental de Meurthe-et-Moselle,
Président de la Communauté d'agglomération de Longwy,

Richard Raullet, maire de Chénières,

Véronique Castronovo, maire de Cons-la-Grandville,

Cédric Aceti, maire de Cosnes-et-Romain,

Jean Huard, maire de Cutry,

Francis Herbays, maire de Fillières,

Bernard Fontaine, Maire de Gorcy,

Alain Lombardi, maire de Haucourt-Moulaine,

Gérard Didelot, maire de Herseange,

Laurent Righi, maire de Hussigny-Godbrange,

Hervé Jacquet, maire de Laix,

Gérard Allieri, maire de Lexy,

Hamdi Toudma, maire de Longlaville,

Jean-Marc Fournel, maire de Longwy,

Frédéric Wilmin, maire de Mexy,

José Pluvinet, maire de Morfontaine,

Jean-Pierre Weber, maire de Rehon,

Adrien Zolfo, maire de Saulnes,
Frédéric Karleskind, maire de Tiercelet,
Robert Bourguignon, maire d'Ugny,
Guy Michel, maire de Villers-la-Montagne.

Copie à Madame la sénatrice de Meurthe-et-Moselle, Véronique Guillotin

Copie à Monsieur le Député de la circonscription, Xavier Paluszkiewicz

Copie à Monsieur le Président de la Région Grand Est, Jean Rottner

Copie à Madame la Présidente du Département de Meurthe-et-Moselle, Valérie Beusert-Leick

Copie à Monsieur le Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Longwy délégué à l'Economie, Cédric Aceti

Copie au président de la Chambre de commerce et de l'industrie 54, François Pélissier

Copie au président de la Chambre des métiers et de l'artisanat 54, Jean-Paul Daul

Copie à la présidente de l'association des commerçants IntenCité – Grand Longwy, Natacha Mohier

Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante mairieherserange@wanadoo.fr et
une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE
Place Victor Zaffagni
54 440 HERSERANGE



www.mairie-herserange.fr

Vous recevez ce mail suite à votre inscription à notre service Info Mail
Nous vous demandons de ne pas répondre directement à cette adresse
Pour toute question et/ou commentaire, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante mairieherserange@wanadoo.fr et
une réponse vous sera apportée

Service Info Mail

Mairie de HERSERANGE
Place Victor Zaffagni
54 440 HERSERANGE



www.mairie-herserange.fr